

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	6
VOTANTS	6

CONVOCATION

Datée	du 04/07/2025
Affichée	le 04/07/2025

OBJET

**Attribution de l'accord cadre à
bons de commande pour la
réalisation de prestations de
dératisation, désinfestation et
désinfection (3D)**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le quatre juillet 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE

Michel LE GLAUNEC

François BRIZARD

Jean-Luc BEAUFILS

Véronique HELLEUX

Absents : Serge DELAVALLÉE, Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que la récurrence des besoins en termes de prestations préventives et correctives de dératisation, désinsectisation et désinfection nécessite la mise en place d'un marché.

Un marché de prestations de services a été lancé.
L'avis d'appel d'offres a été publié le 13 mai 2025 pour une remise des offres fixée au 10 juin 2025 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché : Accord-cadre à bons de commande
mono attributaire

Type de procédure : Procédure adaptée

Durée du marché : 1 an, reconductible tacitement 3 fois 1 an

Montant inscrit au budget ou crédits disponibles : 12 000 € T.T.C.

Montant maximum : Montant maximum annuel : 17 000 € H.T.
soit 20 400 € T.T.C.
Montant maximum sur 4 ans : 68 000 € H.T.
soit 81 600 € T.T.C.

Montant estimatif : 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C.

5 offres ont été remises dans les délais.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 24 juin 2025,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT**, pour l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de dératisation, désinsectisation et désinfection, l'offre présentée par l'entreprise NORMANDIE DERATISATION pour un montant maximum annuel de 17 000 € H.T. soit 20 400 € T.T.C. (68 000 € H.T. soit 81 600 € T.T.C. sur une durée de 4 ans).
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 11 JUIL. 2025
Publié en ligne le 11 JUIL. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

